

Mobilisations revendicatives en vue d'une reconnaissance des dommages écologiques des marées noires. Du ressenti intime à la justification publique

Des revendications à l'égard d'un système institué
pour obtenir une reconnaissance des dommages écologiques,
dans un contexte d'accident, controversé et médiatique

Régulièrement, les côtes françaises connaissent des déversements d'hydrocarbures à l'occasion de dégazages et de manière plus spectaculaire lors de naufrages. Les marées noires sont ainsi à l'origine de dommages écologiques et économiques qui font l'objet d'un fort traitement médiatique lors des accidents. Face à l'extension des nappes de pétrole et à leur arrivée sur les côtes, les diverses communautés se mobilisent pour prévenir ou réduire les atteintes au littoral.

Au plan international, la communauté a progressivement organisé un système de responsabilité civile associé à un fonds d'indemnisation des pollutions marines par hydrocarbures (FIPOL). Le FIPOL est ainsi en mesure d'indemniser les dommages survenus sur le territoire, la mer territoriale ou la zone économique d'un État contractant et correspondant – pour faire simple – à un préjudice économique imputable à la marée noire, chiffrable et de coût « raisonnable », prouvé (factures...), et revendiqué par une personne physique ou morale ayant subi ce préjudice.

Les dommages à l'environnement ne sont donc pas indemnisés et peu réparés, malgré les demandes et revendications réitérées. Par ailleurs, l'indemnisation dispensée par le FIPOL est jugée insuffisante par certaines victimes et associations de protection de l'environnement, qui considèrent qu'elle ne répond pas à la demande sociale en faveur des milieux écologiques, et motive dès lors une contestation forte de son utilité.

Au plan national, certaines mesures de prévention et de gestion de crise ont été prises, mais sans s'intéresser non plus aux aspects environnementaux.

L'OBJET D'ETUDE : LES VALEURS SOUS-JACENTES A CES REVENDICATIONS, ET LES CONDITIONS DE LEUR ABOUTISSEMENT

Notre travail tente d'identifier les conditions économiques, juridiques et politiques d'une prise en considération des dommages écologiques. Il vise en partie à étudier les potentialités de **reconnaissance sociale et juridique des valeurs liées aux dommages écologiques** des marées noires au travers des divers systèmes institutionnels actuels ou en devenir (FIPOL et ses réformes éventuelles notamment), et les apports potentiels des évaluations économiques pour cette reconnaissance. Quelles sont les valeurs sous-jacentes aux perceptions qu'ont les acteurs de ces dommages ? Quel type de reconnaissance visent-ils ? Quelles dynamiques politico-juridiques de prise en compte de ces dommages sont envisageables ? Quel rôle peuvent finalement jouer les évaluations économiques dans ce travail de traduction de dommages écologiques en valeurs reconnues et potentiellement indemnisables ? Nous essayons d'analyser les conditions qui permettraient une bonne représentation sociale des dommages tels qu'ils sont ressentis par les populations concernées et la meilleure prise en compte possible par les juridictions concernées.

Les perceptions de ces dommages par les groupes d'acteurs (gestionnaires, riverains, associations d'environnement, population...) occupent une place centrale dans ce travail. Comment ont-ils vécu l'événement ? ou comment l'ont-ils ressenti de loin ? Quels maux ? Quels mots ? Comprendre les logiques des acteurs nous aidera à comprendre ce qui se joue autour d'une marée noire, ou autour des dommages écologiques.

Nous nous attacherons en particulier aux différentes actions revendicatives qui ont pu être menées sur les aspects environnementaux des marées noires, à toutes les échelles (une personne seule dans un conseil municipal, une association qui intente une action contentieuse, un groupe qui fait du lobbying...). Qui s'est mobilisé ? Pourquoi : Quelle « reconnaissance » cherche-t-il ? Qu'est-ce qui l'a décidé à « sauter le pas » de sa souffrance à l'action dans le domaine public ? ...

Ce travail tentera de suivre le fil des maux aux mots... aux revendications : après la première étape de compréhension et de description des affects, nous nous intéresserons à l'investissement des individus. Il s'agira de voir ce qui a décidé telle personne à s'exprimer (au sens large) sur la scène publique, par rapport à quels enjeux elle s'est mobilisée, quels sont les appuis concrets de son investissement, et comment elle s'y est prise pour parler de sa souffrance avec des termes suffisamment généraux pour être entendue et écoutée par d'autres personnes/organisations ? Quelle **montée en généralité d'éléments intimes** ¹ ?

L'étude, tout d'abord, du processus cognitif et émotionnel chez un individu nous paraît fondamentale pour traiter d'aspects intimes liés au ressenti des personnes et suivre au plus près leur travail interprétatif. Il s'agira, ensuite, d'analyser les éventuelles transformations de leur argumentaire et de construction de leur positionnement lors de leur démarche « militante » : de leur tactique d'action, des « investissements de forme » qu'elles entreprendront pour se faire entendre, pour arriver à avoir un impact (ou non...) sur la scène publique. En effet, la démarche revendicative porte des exigences de justification sur la scène publique (défense d'un bien commun, arguments démontrant l'importance de ces valeurs...), mais également des exigences d'efficacité (domaine tactique de l'acteur). Nous tenterons donc de saisir les différentes dimensions d'un discours, à la fois action dans un jeu social (pour convaincre, pour émouvoir, pour mobiliser...), description du réel, et expression de l'auteur (comment il vit sa réalité). Cette analyse s'inspirera notamment des travaux de L. Thévenot² et de L. Boltanski et L. Thévenot³.

DES REFERENCES CENTRALES : LES REGIMES D'ENGAGEMENT DANS LE MONDE

L. Boltanski et L. Thévenot défendent une posture naïve du sociologue : au lieu de soupçonner des stratégies de manipulation des acteurs vis-à-vis du chercheur et entre eux, ils proposent de se fonder sur les discours des personnes pour comprendre la manière dont elles appréhendent leur place dans la société et jugent les actions d'autrui.

L'étude de L. Boltanski et L. Thévenot s'intéresse en effet à la façon dont les personnes se coordonnent dans la société, et plus précisément sur la « scène publique ». Elle analyse comment celles-ci légitiment leur position, à partir des justifications qu'ils produisent par leur argumentaire, des critiques qu'ils formulent, et de la manière dont ils s'appuient sur un environnement d'objets pour ce faire. Ils posent des conditions de réussite (d'acceptation par autrui) de ces justifications, et définissent six « cités » (non exhaustives) de référence, six « mondes » modèles : les cités industrielle, marchande, civique, domestique, inspirée, du renom. Ils montrent que les justifications des personnes sur la scène publique font référence à un type de bien commun, lié au « monde » de référence dans lequel elles se placent, et dont dépend le système d'évaluation, i.e. l'échelle de hiérarchisation de l'importance des personnes et des choses dans ce « monde ». Ils mettent ainsi en évidence une pluralité de systèmes de référence à laquelle les personnes doivent être capables de se rattacher, selon la situation (selon les interlocuteurs, selon les questions en jeu...). Ainsi, tout accord entre des personnes suppose un accord au moins partiel sur ce bien commun, afin de pouvoir juger des « grandeurs » relatives de chacun dans un même référentiel, c'est-à-dire d'arriver à une

¹ D'après notre expérience du sujet, nous faisons en effet l'hypothèse qu'au moins certaines actions sont motivées par des éléments intimes, comme par exemple l'attachement profond à un lieu. Cette hypothèse est d'ailleurs corroborée par l'étude de L. Thévenot sur le militantisme. (cf plus loin)

² Notamment : Thévenot, Laurent. *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. Editions La Découverte, Paris, 2006.

³ Boltanski L., et L. Thévenot L. 1991. *De la justification : Les économies de la grandeur* ; éditions Gallimard.

évaluation commune de la personne et/ou des objets à la suite d'une épreuve de réalité elle-même commune. Tous ces éléments leur fournissent une grille de lecture des discours dans un contexte de critique publique (que ce soient des critiques, des justifications ex ante ou ex post).

Le dernier ouvrage de L. Thévenot remet ce « régime de la justification » en perspective, en définissant deux autres régimes d'action. Il s'attache toujours à la question de la coordination dans la société, et souligne davantage l'importance des objets en mettant en avant le rôle essentiel de l'environnement matériel de la personne pour toute action (volonté de pragmatisme). À chaque type « d'engagement dans le monde » correspond une manière différente pour la personne de « saisir » son environnement - personnes et choses - et donc d'agir : plusieurs façons (type d'information utilisée) d'appréhender les personnes et les choses, de se représenter leurs actions et celles d'autrui, d'en juger, et donc de s'insérer dans leur environnement, de « s'engager ». Ainsi, à la pluralité des régimes de justification s'ajoute une pluralité interne des personnes, qui sont capables (qui doivent être capables, dans nos sociétés complexes) de se mouvoir entre :

un « monde » familial tissé d'attachements intimes à des objets du quotidien, personnalisés, dans lequel la personne doit d'abord coordonner sa propre conduite pour atteindre un certain bien-être, sur la base de repères personnels construits au fur et à mesure de ses relations à son environnement matériel ; un monde de l'action planifiée, dans lequel les personnes s'appuient sur des objets appréhendés dans leur fonctionnalité pour se coordonner avec d'autres personnes (par ex. dans le cadre d'un projet à mettre en œuvre) en vue de la réussite de l'action entreprise ;

un monde public nécessitant des dispositifs conventionnels pour soutenir une coordination à plus grande échelle (correspondant à la théorie de la justification, bâtie avec L. Boltanski) visant à atteindre un certain bien commun dépendant du « monde » dans lequel l'action s'insère.

Cette manière d'étudier l'action aide, de plus, à aller plus loin que ne le permettent les théories classiques de l'action : L. Thévenot montre que l'on peut dépasser les divergences d'interprétation d'une même action selon le point de vue disciplinaire – économie *versus* sociologie (par ex. individu rationnel, autonome et tactique *versus* groupe définissant des règles et normes sociales intégrées par l'individu) - en analysant cette action sous l'angle du type de « régime d'engagement » dans le monde mis en œuvre par la personne dans une situation donnée.

Il caractérise chacun de ces trois régimes d'engagement, et met en lumière les transformations nécessaires à la coordination lors du passage d'un régime à l'autre, en étudiant notamment le militantisme : il constate que celui-ci trouve de plus en plus souvent son origine dans des préoccupations et affects du domaine de l'intime, et qui par conséquent nécessitent des opérations de mise en forme pour être entendus sur la scène publique. Cette théorie nous sera donc certainement d'un grand apport notamment pour analyser les revendications des riverains et de certaines associations locales.

ASPECTS METHODOLOGIQUES : DES « ACTIONS » REVENDICATIVES DIVERSES QUI PARTENT D'AFFECTATIONS INTIMES...

Dans un premier temps, un travail de cadrage permettra de cibler les aspects centraux et les questions clés, afin de préciser la problématique. Pour cette première phase, des entretiens seront menés auprès d'acteurs au sens classique, i.e. auprès de toutes les personnes et organisations concernées plus ou moins directement par cette question, en restant à une échelle assez globale.

Mais pour la suite, nous nous intéresserons à des aspects locaux, i.e. à des personnes ou organisations plus attachées à un territoire. Nous soulevons alors la question de **l'identification des acteurs sous l'angle de l'action** : les « acteurs » que nous étudierons seront des personnes qui auront tenté une « action » revendicative ...

Nous définissons ainsi une action comme (encore à affiner) : toute forme d'expression au sens large : écriture, expression orale, œuvre d'art, action contentieuse, ... (voire violence physique) ; sur des supports variés (journaux, émissions de radio ou télévisées, internet, rapport, prise de parole dans un conseil municipal...) destinée à « changer quelque chose », à atteindre la scène publique.

En ce qui concerne le positionnement méthodologique du chercheur, nous procéderons de la même manière lors des entretiens de cadrage et lors des entretiens plus locaux (*cf. ci-après*). Cependant, les guides d'entretiens seront différents, puisque les seconds (pour l'échelle locale) seront plus axés sur les aspects psychologiques, de façon à saisir d'autant mieux le ressenti des personnes directement concernées.

Nous privilégions **une posture « naïve »**, c'est-à-dire une approche confiante dans ce que l'acteur dit ressentir. Ceci permettra d'une part d'éviter le soupçon de l'interlocuteur et d'entrer dans un rapport de méfiance qui nous empêcherait de saisir la réalité du vécu des personnes ; d'autre part d'éviter les procès d'intention presque inévitables quand on cherche à percer les pensées « réelles » des personnes. En effet, dans ce dernier cas, le chercheur est tenté de projeter ses propres *a priori* sur les personnes pour « percer leurs intentions profondes », ce qui biaise évidemment l'analyse et ne permet donc pas cette empathie nécessaire pour aller au plus proche de la subjectivité des acteurs. Or celle-ci est à la base de notre travail, orienté sur des données de terrain, sur le discours des acteurs et leur expérience, et suppose donc une méthode d'analyse qui se concentre sur l'intelligence de leurs actions.

Cette approche naïve sera néanmoins complétée par une étude de type sociologie des organisations⁴, qui nous permettra d'analyser l'environnement des acteurs en termes plus stratégiques, i.e. de saisir les intérêts, les rapports de pouvoir qui ne manqueront pas d'exister, et les marges de manœuvre de chacun. En effet, nous nous intéressons à des actions, qui s'insèrent dans un certain environnement qu'il s'agit de **comprendre afin d'analyser les moyens mis en œuvre par les acteurs pour faire aboutir leur revendication**. Parmi ces moyens figurent parfois les évaluations économiques, ce qui amène la question des rôles du chiffrage (processus) et du chiffre : le chiffre est-il argument stratégique ? langage commun pour discuter ? mobilisateur de conscience ? L'évaluation pour justifier un point de vue ? pour faire participer les acteurs et donc mobiliser ?...

Lors des entretiens de cadrage, cette vision nous sera d'ailleurs en grande partie fournie par les discussions, car la bibliographie ne nous permet pas de saisir tous les enjeux importants mais informels (de type : concurrence ou divergence de point de vue entre deux associations, ententes tacites entre deux organisations, les modalités réelles de mise en œuvre des accords formels...)

Ainsi, deux niveaux d'analyse distincts seront mobilisés, qui appellent en réponse des outils d'analyse différents : en effet, ils supposent deux visions de l'acteur, deux référents par rapport à sa rationalité... : une approche de type psychologie/anthropologie/ethnologie, tournée vers le ressenti des personnes, la manière dont elles y réagissent et le formulent ; et une plus sociologique, tournée vers l'analyse d'un système, qui appréhende l'individu dans un groupe et s'intéresse à une expression collective.

... QUI NECESSITENT DONC UNE APPROCHE INDUCTIVE AU PLUS PROCHE DE LA SUBJECTIVITE DES PERSONNES

Sur le plan méthodologique, il est donc très important d'éviter tout *a priori*, et d'éviter de mettre soi-même un mot générique sur un ressenti qu'on tente de nous décrire (ou qu'on ne nous décrit pas) : il s'agit donc d'un travail précis et rigoureux sur notre langage, afin de **retranscrire le plus fidèlement possible les affectations psychologiques de personnes**. Mais aussi un travail du chercheur sur lui-même afin d'assurer la sincérité et la

⁴ dont une référence centrale est l'ouvrage de Michel Crozier et Erhard Friedberg : L'acteur et le système. Ed su Seuil, 1977.

transparence de son positionnement, de clarification de ses impressions et émotions propres lors de l'entretien, et un travail réflexif sur ses influences et attaches diverses.

Les différentes formes d'expression mobilisées par ces personnes ne devront pas être négligées, ni réduites à une expression écrite effectuée dans un cadre formel : nous essayerons de travailler également sur des discours et prises de paroles spontanées, sur les discussions que nous pourrions avoir en tête-à-tête avec ces personnes, sur des images, des expressions artistiques (chansons, peintures, poèmes, ...).

Aussi l'analyse à trois « régimes d'engagements » que propose L. Thévenot nous aidera-t-elle à rester ouvert sur les interprétations, en dépassant certaines limites des théories courantes de l'action. En effet, elles ne nous permettraient pas de réaliser cette analyse fine et fidèle de ce qui se passe pour l'acteur : nous ne pouvons considérer – au moins dans un premier temps - qu'une personne n'agit que pour protéger des intérêts personnels quand il s'agit d'un riverain dont le cadre de vie est soudain souillé de pétrole, et qui ne demande pas nécessairement d'indemnisation. C'est là un point important : les enjeux économiques et financiers de l'indemnisation semblent rarement être (en ce qui concerne les dommages écologiques) le motif de ces revendications, ni le but recherché, mais plutôt un moyen d'obtenir une certaine reconnaissance (qui passerait par des lois punitives par exemple).

Ce travail s'inscrit donc dans une perspective nécessairement pluridisciplinaire, à travers l'angle de l'action - action fondée sur des valeurs (reconnaissance de l'importance de l'environnement, et non nécessairement personnelles et intéressées) - de son initiation (en termes psychosociologiques), en passant par sa mise en forme, et jusqu'à son aboutissement.

OU LA QUESTION DES ACTEURS POSE CELLE DE L'ÉTHIQUE...

Sur les aspects méthodologiques, la question des acteurs présente **une dimension éthique essentielle**.

D'une part, l'approche naïve engage une forme d'éthique⁵ : nous décidons de croire les propos des individus, de faire confiance aux personnes.

D'autre part, les deux niveaux d'analyse mobilisés supposent deux niveaux de réflexivité du chercheur. L'approche par empathie, visant à saisir le ressenti intime des personnes, entraîne **le chercheur à devenir acteur lui-même** ; comment faire autrement : comment être empathique en restant froid et distant ? Le principe même de la démarche suppose que le chercheur participe vraiment à l'histoire. Ceci pose donc la question de la validité de cette approche : peut-on faire un travail scientifique en étant acteur ? Et comment être acteur, y a-t-il des règles, des limites à respecter ? Ces interrogations rejoignent le domaine de la théorie de l'engagement en psychosociologie, et semblent assez proches des préoccupations éthico-méthodologiques de l'ethnologie et de l'anthropologie. Elles demandent en tout cas une réflexion fondamentale, qui est loin d'être aboutie...

Cette approche de type ethnologique porte également **une dimension esthétique**.

Elle crée une empathie mutuelle, qui amène une certaine esthétique de la relation en créant des connivences entre le chercheur et l'acteur, fondée sur une façon de concevoir le monde, de penser ce qui est bien ou mal, beau... et non simplement sur une alliance fortuite liée à une thématique substantielle.

Les aspects émotionnels sont donc essentiels, évidemment dans l'étude des interactions entre acteurs, mais aussi et surtout – parce que cela pose des questions fondamentales sur la légitimité même du chercheur et la validité de son analyse, et que ce type d'éléments éthiques est encore assez peu étudié en sociologie – dans les relations du chercheur (chercheur-acteur ?) à l'acteur. Ce niveau d'analyse est potentiellement d'autant plus important que des « rétroactions » émotionnelles sont tout à fait envisageables, du chercheur vers l'acteur. En effet, si, comme nous l'avons évoqué précédemment, le chercheur ressent des émotions quand il entre en interaction avec des acteurs, pourquoi ses émotions ne rejailliraient-elles

⁵ D'ailleurs, L. Boltanski et L. Thévenot dans *De la Justification* revendiquent cette approche « politique et morale » de la confiance, ainsi que L. Thévenot dans *L'action au pluriel*.

pas en retour sur les acteurs ? Dans quelle mesure peut-on évacuer la possibilité que le ressenti du chercheur n'engendre un nouvel enthousiasme pour le sujet chez les acteurs, ou une prise de recul et une réflexion différente ? Dans quelle mesure peut-on considérer ces effets comme négligeables dans notre étude ? Quelle éthique du chercheur, sinon constater et rendre transparent ces phénomènes ?

Ces questionnements autour de l'éthique du chercheur représentent donc un aspect fondamental de notre travail, mais restent aujourd'hui en partie sans réponse ...